



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأمم المتحدة  
للإغذية والزراعة

**F**

# CONSEIL

## Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024

**Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 174<sup>e</sup> session  
(Rome, 4-8 décembre 2023)**

### Résumé

Le tableau ci-après récapitule les décisions prises par le Conseil à sa 174<sup>e</sup> session (Rome, 4-8 décembre 2023) et précise: i) le ou les paragraphe(s) pertinent(s) du rapport du Conseil; et ii) l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque décision.

### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Rakesh Muthoo  
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil  
Tél.: +39 06570 55987  
Courriel: [CSG-Director@fao.org](mailto:CSG-Director@fao.org)



**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA 174<sup>e</sup> SESSION  
(Rome, 4-8 décembre 2023)**

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements</b>			
1. Le Conseil [...] <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir à sa prochaine session un rapport sur l'avancement de la mise sur pied du Bureau [des jeunes et des femmes], de sorte qu'il puisse donner des indications à cet égard, et <u>a demandé</u> à la FAO d'établir un plan de travail, comprenant notamment un cadre de résultats relatif au Bureau, et de rendre compte des activités du Bureau à l'une de ses sessions ultérieures; (paragraphe 10, alinéa h)		X	En ce qui concerne la création du Bureau des jeunes et des femmes, toutes les étapes initiales ont été prises pour garantir la mise en œuvre en temps voulu de toutes les fonctions et activités. Le recrutement du personnel a commencé et devrait être achevé au cours de l'année civile. Un espace de bureaux initial a été attribué et des espaces de bureaux supplémentaires sont recherchés. Il est prévu que le plan de travail du Bureau des jeunes et des femmes et le cadre de résultats connexe soient élaborés au second semestre, notamment après le recrutement de tous les postes de catégorie supérieure.
2. Le Conseil [...] <u>s'est félicité</u> des informations présentées au sujet des économies et des gains d'efficacité, <u>a recommandé</u> que la Direction élabore un plan d'action qui décrive en détail les initiatives prévues et les économies et gains d'efficacité escomptés et qui soit assorti d'indicateurs de mesure, et <u>a demandé</u> un compte rendu annuel sur cette question, y compris concernant les économies et les gains d'efficacité réalisés et attendus; (paragraphe 10, alinéa j)	X		La Direction continuera à présenter un compte rendu annuel sur les économies et les mesures d'efficacité, y compris dans le Programme de travail et budget (PTB) et le rapport sur l'exécution du Programme. Un plan d'activités et une feuille de route sont actuellement élaborés et seront inclus dans les documents de planification et les rapports de l'Organisation.
3. Le Conseil [...] a pris note du montant estimatif des ressources extrabudgétaires (tableau 2 du document CL 174/3), <u>a encouragé</u> les membres à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et du PTB intégré, et <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir régulièrement des informations actualisées à ce sujet; (paragraphe 10, alinéa m)	X		Des informations actualisées seront communiquées tout au long de l'exercice biennal 2024-2025, par les mécanismes prévus à cet effet.

<p>4. Le Conseil [...] a pris note des projets de la FAO concernant la création de pôles de connaissances régionaux, et <u>s'est réjoui</u> à l'idée de recevoir de nouvelles informations actualisées à ses prochaines sessions; (paragraphe 10, alinéa o)</p>	X		Des informations actualisées seront fournies et serviront à déterminer l'état d'avancement des pôles de connaissances régionaux.
<p>5. Le Conseil [...] a <u>souligné</u> combien il était important que la Direction et les membres poursuivent le dialogue au sujet de toutes les sources de financement compte tenu de toute la gamme des ressources financières et <u>a recommandé</u> à la Direction de mettre au point une stratégie globale de financement de l'Organisation et de fournir régulièrement des informations actualisées aux membres, notamment par l'intermédiaire du Rapport sur l'exécution du Programme; (paragraphe 10, alinéa p)</p>	X		Le <i>Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023</i> contient des informations sur les ressources mobilisées et les dépenses au titre de toutes les sources de financement. La Direction continuera de communiquer régulièrement aux membres des informations actualisées sur ce sujet important.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</b>			
6. Le Conseil [...] a <u>insisté</u> sur le fait qu'il relevait du rôle de la FAO, en coordination et en coopération avec d'autres entités des Nations Unies et organismes compétents, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, d'évaluer et de contrer, dans les limites de leurs mandats respectifs, les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et la pêche dans le Territoire palestinien occupé, et plus particulièrement dans la bande de Gaza; (paragraphe 16, alinéa m)		X	<p>La FAO a lancé des appels répétés pour que des mesures d'urgence soient prises en vue de sauver la population de Gaza. En novembre 2023, le Directeur général a fait une <a href="#">déclaration</a> réclamant un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza pour alléger les souffrances des civils et faciliter la fourniture d'une aide.</p> <p>En février 2024, la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont élaboré un rapport conjoint intitulé <a href="#">Monitoring food security in Palestine and the Sudan – A joint FAO/WFP update for the members of the United Nations Security Council, February 2024</a> (Surveillance de la sécurité alimentaire en Palestine et au Soudan – Point conjoint FAO/PAM à l'intention des membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, février 2024), <a href="#">numéro 13 (édition spéciale)</a>, qui a été suivi d'une réunion d'information informelle à l'intention des membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, le 19 février 2024. Se fondant sur le rapport, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a soumis une note blanche du Secrétaire général destinée à la Commission de statistique de l'ONU, intitulée <i>Update on food security risks in Gaza</i> (Informations actualisées sur les risques pour la sécurité alimentaire à Gaza), faisant référence à la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité. La FAO, l'OCHA et le PAM ont communiqué auprès de la Commission de statistique de l'ONU au sujet de la note blanche le 27 février 2024.</p> <p>En outre, depuis le début des hostilités, en octobre 2023, deux séries d'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë ont été menées au titre du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), couvrant la bande de Gaza en appliquant les protocoles standard de l'IPC et en s'appuyant sur les données publiques provenant d'un</p>

			large éventail de sources. Le comité chargé de l'analyse des situations de famine a été mobilisé après chacune des deux séries d'analyse (le 11 décembre 2023 et le 1 <sup>er</sup> mars 2024, respectivement) par l'Unité mondiale d'appui de l'IPC, compte tenu de l'extrême gravité des éléments fournis. Au cours des deux séries d'analyse, les partenaires de l'IPC ont fourni à la communauté internationale des recommandations relatives aux mesures à prendre.
<p>7. Le Conseil [...] a demandé à la FAO:</p> <p>i. de poursuivre, dans le cadre de son mandat, son appui à l'aide humanitaire coordonnée par les Nations Unies;</p> <p>ii. d'assurer un suivi des conséquences sur la sécurité alimentaire dans la région, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes agroalimentaires et la disponibilité des ressources en eau;</p> <p>iii. de mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets du conflit dans la bande de Gaza sur la sécurité alimentaire nationale et régionale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires;</p> <p>iv. de réfléchir à des approches adaptées qui pourraient être appliquées sur le champ, à l'interface entre action humanitaire, développement et paix, pour répondre aux besoins immédiats des civils déplacés contre leur gré dans la bande de Gaza, mais aussi pour trouver des solutions à long terme;</p> <p>v. de tenir les membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO;</p> <p>vi. d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de la FAO, qui aura lieu en juin 2024. (paragraphe 16, alinéa n)</p>		X	<p>i. La FAO continue de codiriger (avec le PAM) le Secteur sécurité alimentaire en ce qui concerne Gaza, qui compte plus de 100 organisations partenaires participant en tant que membres actifs, notamment des organisations non gouvernementales internationales et nationales, des organismes des Nations Unies et des donateurs.</p> <p>ii. La FAO suit de près les dommages et pertes du secteur agricole en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, notamment au moyen d'évaluations géospatiales, en coordination avec le Centre satellitaire des Nations Unies et des institutions palestiniennes (Ministère de l'agriculture et Bureau central palestinien des statistiques). Elle suit régulièrement les évolutions sur le terrain, conjointement avec les partenaires du Secteur sécurité alimentaire.</p> <p>La FAO a également publié <a href="#"><i>A rapid geospatial damage assessment of the 2023 conflict in the Gaza Strip on agricultural land and infrastructure</i></a> (Évaluation géospatiale rapide des dommages causés par le conflit de 2023 dans la bande de Gaza sur les terres et les infrastructures agricoles) et a estimé la valeur en dollars des dommages et pertes subies par les sous-secteurs de la production végétale et de l'élevage sur la base de l'analyse géospatiale au 15 février 2024. Ces travaux seront actualisés en mai 2024, y compris en ce qui concerne la pêche.</p> <p>En outre, la FAO mène un évaluation afin d'estimer l'impact du conflit sur le système d'irrigation, les productions végétale et animale, les disponibilités alimentaires et les revenus des ménages. Cette évaluation est essentielle pour comprendre les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire, le fonctionnement des</p>

		<p> systèmes agroalimentaires et la disponibilité des ressources hydriques dans la région.</p> <p> De plus, une note d'information sur Gaza et la Cisjordanie, intitulée <a href="#"><i>Planning a gender-responsive and inclusive emergency response</i></a> (Planification d'une intervention d'urgence inclusive tenant compte des questions de genre), a été publiée et évalue l'impact des hostilités sur les questions de genre, soulignant qu'il importe de comprendre les besoins et les vulnérabilités spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons, et insistant sur la nécessité de recenser les contraintes liées au genre pour garantir une intervention appropriée et responsable qui ne laisse personne de côté. D'autres notes d'information sur a) l'emploi décent; b) le droit à l'alimentation; c) les droits fonciers; et iv) la protection sociale dans les territoires palestiniens occupés sont actuellement élaborées aux fins de l'analyse de la situation actuelle et de la planification d'une reconstruction durable.</p> <p> iii. Dans le cadre de l'Appel d'urgence des Nations Unies en faveur du territoire palestinien occupé, la FAO appelle à répondre aux besoins immédiats des agriculteurs et des éleveurs vulnérables à Gaza et en Cisjordanie, en demandant un financement s'élevant à 20 millions d'USD pour aider 70 660 personnes par: a) la distribution de fourrage et d'intrants sanitaires pour animaux dans la bande de Gaza; b) le remplacement des animaux d'élevage perdus dans la bande de Gaza; c) la fourniture d'intrants urgents aux agriculteurs dans la bande de Gaza; et d) la fourniture d'un appui d'urgence aux agriculteurs et aux éleveurs vulnérables touchés par l'augmentation de la violence et les restrictions en matière de déplacements en Cisjordanie.</p> <p> Le plan immédiat de la FAO consiste à fournir du fourrage d'orge, des citernes d'eau, des abris pour animaux, des troussees vétérinaires et d'autres intrants aux petits éleveurs de ruminants, de bétail et de volailles. Il est prévu que les intrants soient achetés et transportés du Caire à El-Arich et Rafah, du côté égyptien, puis de Rafah (du côté de Gaza) vers des points de distribution et des entrepôts, sous réserve de l'approbation par le Coordonnateur des activités</p>
--	--	--

		<p>gouvernementales dans les territoires (Israël) de l'entrée des biens à Gaza.</p> <p>La FAO prévoit également de fournir un appui technique pour des mesures de protection dans le secteur de la production à Gaza et en Cisjordanie afin d'améliorer l'accès des agriculteurs, des pasteurs et des pêcheurs à des fournitures essentielles répondant à leurs besoins de base, notamment des intrants alimentaires et agricoles pour préserver les moyens d'existence fondés sur l'agriculture.</p> <p>Toutefois, les hostilités et le mauvais fonctionnement des marchés ne permettent pas la mise en œuvre de ces interventions avant un cessez-le-feu durable.</p> <p>iv. La FAO surveille de près la situation à Gaza et commencera à planifier la reprise dès que les conditions le permettront. Des discussions sont en cours au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour élaborer un programme commun de relèvement une fois que les hostilités se seront calmées.</p> <p>v. La FAO continue de communiquer régulièrement des informations actualisées via les bulletins du Secteur sécurité alimentaire, qui donne des informations sur le marché, la production alimentaire et l'aide humanitaire. Le FAO continuera de tenir les membres informés de la situation.</p> <p>vi. La question a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de la FAO de juin 2024.</p>
--	--	--



	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</b>			
8. Le Conseil [...] a <u>rappelé</u> les décisions prises et les recommandations formulées à ses 169 <sup>e</sup> , 170 <sup>e</sup> , 171 <sup>e</sup> et 172 <sup>e</sup> sessions, ainsi que le rapport de la 43 <sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO, et a <u>insisté</u> sur la nécessité de continuer à les mettre pleinement en œuvre; (paragraphe 18, alinéa a)		X	<p>Dans le cadre de ses fonctions principales, la FAO a poursuivi ses activités régulières en fournissant des informations actualisées, communiquées en temps utile et objectives, des évaluations et des projections relatives aux marchés, ainsi que des alertes précoces concernant la sécurité alimentaire. La FAO a continué de publier chaque mois l'Indice FAO des prix des produits alimentaires et le Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales, a contribué au Rapport mondial sur les crises alimentaires, a élaboré le rapport <i>Hunger Hotspots</i> sur les points névralgiques de la faim, conjointement avec le PAM, et a publié les Perspectives de l'alimentation et de nombreux rapports sur les marchés des produits. Ces documents ont été complétés par des notes d'information ponctuelles et des produits du savoir, ainsi que des webinaires et des dialogues.</p> <p>En étroite partenariat avec d'autres organisations internationales, la FAO a continué de diriger les activités du <a href="#">Systèmes d'information sur les marchés agricoles</a> (AMIS), avec la publication régulière de <a href="#">AMIS Market Monitor</a> (Suivi des marchés de l'AMIS) et l'organisation de webinaires thématiques. Le 8 mars 2023, l'AMIS a organisé un webinaire sur le thème «L'Ukraine un an plus tard – L'impact de la guerre sur les marchés agricoles et la sécurité alimentaire».</p> <p>La FAO a également lancé, en octobre 2023, le rapport phare intitulé <i>L'Impact des catastrophes sur l'agriculture et la sécurité alimentaire 2023 – Prévenir et réduire les pertes en investissant dans la résilience</i>, qui analyse les interactions complexes entre les risques sous-jacents, comme les conflits armés, le changement climatique, les pandémies et les épidémies, et le risque de catastrophe qu'ils engendrent dans l'agriculture et les systèmes</p>

			agroalimentaires dans leur ensemble. Ce rapport présente une estimation des pertes et des incidences concernant les récoltes, l'élevage, les forêts, la pêche et les sous-secteurs aquacoles.
9. Le Conseil [...] <u>a rappelé</u> sa décision de rester saisi de cette question. (paragraphe 18, alinéa f)	X		Le Conseil sera saisi de cette question à sa 175 <sup>e</sup> session, au titre du point 6 de l'ordre du jour.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main</b>			
10. Le Conseil [...] a <u>encouragé</u> l'élaboration, actuellement en cours, du tableau de bord pour le suivi et l'évaluation de l'initiative Main dans la main et la poursuite des comptes rendus sur la progression de l'initiative; (paragraphe 20, alinéa e)	X		L'élaboration du tableau de bord de l'initiative Main dans la main avance bien, une nouvelle version étant mise au point et la collecte de données étant généralisée dans les systèmes internes de la FAO.
<b>Rapport de la 137<sup>e</sup> session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2023)</b>			
11. Le Conseil [...] a salué le travail accompli concernant la mise au point du cadre conceptuel global pour la gestion des ressources en eau; et, à cet égard, <u>s'est félicité</u> du fait que la Direction s'engage à rendre compte de ces travaux au cours de l'exercice biennal 2024-2025, y compris en ce qui concerne les répercussions concrètes sur les [domaines prioritaires du Programme], les initiatives programmatiques, les ressources et les partenariats concernés par cette question. (paragraphe 22, alinéa d)	X		<i>Le Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau</i> est le document d'orientation des activités de la FAO concernant les ressources en terres, en sols et en eau au sein de l'Organisation. La question de l'eau a été débattue lors des conférences régionales et sera examinée par le Comité des forêts, le Comité des pêches ainsi que le Comité de l'agriculture et son Sous-Comité de l'élevage à leurs prochaines sessions respectives en 2024. La FAO fera rapport sur les activités relatives à la gestion intégrée des ressources en terres et en eau et leurs incidences sur les domaines prioritaires du Programme au cours de l'exercice biennal actuel, par les mécanismes de l'Organisation prévus à cet effet (examen à mi-parcours et rapport sur l'exécution du Programme).

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>			
12. Le Conseil [...] a dit attendre avec intérêt la poursuite des débats au sein des comités techniques et des autres organes directeurs de la FAO. (paragraphe 23, alinéa d)	X		La FAO a organisé des réunions d'information, à l'intention du Bureau de la 29 <sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture (le 14 novembre 2023) et du comité directeur de la 27 <sup>e</sup> session du Comité des forêts (le 15 décembre 2023), sur les activités qu'elle mène actuellement sur la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables. Elle a commandé une étude de base sur la bioéconomie au service de l'alimentation et l'agriculture, laquelle doit éclairer les débats sur ce sujet au sein des comités techniques de la FAO et des autres organes directeurs compétents. Les résultats de l'étude de base serviront à définir les points de l'ordre du jour correspondants pour la 29 <sup>e</sup> session du Comité de l'agriculture et la 27 <sup>e</sup> session du Comité des forêts. En outre, un bilan des indicateurs de durabilité concernant la bioéconomie est en cours d'établissement et devrait être achevé d'ici la fin de 2024. La FAO a aussi lancé, en février 2024, un tableau de bord sur les stratégies en matière de bioéconomie et les actions connexes concernant le développement durable ( <a href="https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/dashboard/en/">https://www.fao.org/in-action/sustainable-and-circular-bioeconomy/dashboard/en/</a> ), afin de faciliter l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les membres.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Rapport de la 51<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 23-27 octobre et 25 novembre 2023)</b>			
13. Le Conseil [...] a <u>accueilli avec satisfaction</u> le 18 <sup>e</sup> rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), intitulé <i>Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i> , et a <u>dit attendre avec intérêt</u> l'élaboration d'un ensemble convenu de recommandations de politique générale devant être présenté au CSA pour approbation à sa 52 <sup>e</sup> session, en octobre 2024; (paragraphe 31, alinéa g)	X		Un avant-projet des recommandations de politique générale sur la <i>Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i> a été élaboré. Des séances de négociation ont été prévues la première semaine de juin et la première semaine de juillet.
<b>Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies</b>			
14. Le Conseil [...] a <u>encouragé</u> la FAO à améliorer, dans le cadre de son mandat, sa collaboration au sein du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des ODD en tirant parti des mécanismes de financement conjoints, en élaborant des outils de politique générale pour faciliter l'intégration de l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires dans les principaux cadres du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national, et en renforçant ses partenariats avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies; (paragraphe 32, alinéa b)	X		<p>La FAO a pris de nouvelles mesures visant à tirer parti des mécanismes de financement conjoints dans le cadre de divers fonds fiduciaires multipartenaires des Nations Unies, et elle fournira des orientations techniques sur divers volets thématiques intégrés du Fonds commun pour les objectifs de développement durable restructuré, en accordant une attention particulière au nouveau volet «systèmes alimentaires».</p> <p>La FAO déploiera également un ensemble d'outils de politique générale et d'apprentissage visant à appuyer l'intégration des systèmes agroalimentaires dans les cadres politiques du système des Nations Unies pour le développement et axés sur les politiques nationales et l'appui intégré à la programmation, en travaillant en collaboration avec la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>Des informations actualisées détaillées sur ce sujet seront fournies dans le prochain rapport annuel sur la collaboration de la FAO avec</p>

			les autres organismes du système des Nations Unies à la fin de 2024.
15. Le Conseil [...] a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les progrès, les défis et les incidences de la collaboration de la FAO avec d'autres entités du système des Nations Unies. (paragraphe 32, alinéa e)	X		<p>La FAO présentera son rapport actualisé 2024 sur les progrès, les défis et les incidences de sa collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies aux sessions des organes directeurs de la FAO en novembre et décembre 2024.</p> <p>D'autres informations et des mises à jour concernant la FAO et ses partenaires au sein du système des Nations Unies seront diffusées régulièrement via le <a href="#">site web public spécial</a>, lancé en mars 2024.</p>

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO</b>			
16. Le Conseil a <u>recommandé</u> que la FAO étudie la possibilité d'adresser des indications plus claires aux secrétariats de ses organes directeurs ou statutaires quant à la participation d'[organisations internationales non gouvernementales (OING)] aux réunions et de formuler de nouvelles propositions relatives aux modalités pratiques de cette participation, le cas échéant, en étroite collaboration avec le [Comité des questions constitutionnelles et juridiques] et en suivant ses orientations. (paragraphe 35)	X		Un remaniement en profondeur des procédures internes de la FAO et de ses relations avec les OING possédant un statut officiel est en cours et vise à améliorer la transparence et à évaluer l'importance de la collaboration de la FAO avec ces organisations. Les progrès accomplis dans ce domaine seront communiqués à la 138 <sup>e</sup> session du Comité du Programme, au titre du point intitulé «Informations actualisées sur le dialogue avec les organisations mondiales de la société civile (OSC) et d'autres mécanismes de participation», car il est donné suite à la recommandation du Conseil dans le contexte de la collaboration de la FAO avec des OING.
17. Le Conseil a <u>dit attendre avec intérêt</u> de recevoir de nouvelles informations actualisées sur les progrès accomplis concernant la participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO. (paragraphe 36)	X		Comme indiqué au paragraphe 35 de ce rapport, au cours de la 174 <sup>e</sup> session du Conseil, des principes ont été établis concernant la participation des OING, y compris celles classées comme entités du secteur privé, aux réunions des organes directeurs et statutaires de la FAO. La décision du Conseil a confirmé que les organisations sans but lucratif classées comme relevant du secteur privé restaient éligibles si elles remplissaient les critères établis.  Compte tenu de cette décision, la priorité est de clarifier le mode de participation. Si certains droits sont clairement définis dans les textes fondamentaux, d'autres aspects sur le plan opérationnel doivent être abordés, comme la détermination du nombre maximal d'observateurs et l'établissement des droits de parole lors de diverses sessions des organes directeurs et statutaires. La FAO entend élaborer des directives opérationnelles sur la base des pratiques organisationnelles actuelles. Cette question sera présentée au Conseil dans le cadre de la communication d'informations actualisées sur la participation des OING, car elle ne se limite pas exclusivement aux entités du secteur privé.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO</b>			
18. Le Conseil [...] <u>s'est félicité</u> de l'achèvement de la restructuration des bureaux régionaux et sous-régionaux selon le principe d'une FAO unie dans l'action, dont l'objectif était de renouveler le modèle d'activité, et <u>a souligné qu'il importait</u> de poursuivre le suivi des résultats obtenus par ces bureaux, notamment par la présentation de comptes rendus réguliers; (paragraphe 40, alinéa b)	X		On continuera de fournir des informations via les mécanismes prévus à cet effet.
19. Le Conseil [...] <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir des informations complémentaires sur les résultats des débats des conférences régionales. (paragraphe 40, alinéa f)	X		Des informations actualisées sur les résultats des débats des conférences régionales sur le réseau des bureaux de pays de la FAO seront présentées au Conseil à sa 175 <sup>e</sup> session.
<b>Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses</b>			
20. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> que le plan mondial d'action 2023-2027 pour le développement dans les régions montagneuses soit mis au point; (paragraphe 41, alinéa c)	X		Un plan mondial d'action 2023-2027 pour le développement dans les régions montagneuses a été élaboré en collaboration avec des organismes des Nations Unies et des organisations régionales. Il sera parachevé et communiqué aux membres à la 27 <sup>e</sup> session du Comité des forêts.
21. Le Conseil [...] <u>a recommandé</u> à la FAO d'aider les membres au moyen d'outils, de méthodes et d'activités de renforcement des capacités, de sorte qu'ils soient mieux à même d'intensifier les initiatives de développement durable des régions montagneuses, en particulier dans le cadre des Cinq années d'action, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles; (paragraphe 41, alinéa d)	X		La FAO fournit un soutien à ses membres au moyen de cours sur le renforcement des capacités, coordonnés par le secrétariat du Partenariat de la montagne (le <a href="#">Programme international sur la recherche et la formation concernant la gestion durable des régions montagneuses [IPROMO]</a> , <a href="#">GROW – Agrobiodiversité avec un climat changeant: production durable, écosystèmes fragiles et résilience face aux changements mondiaux</a> ) et des <a href="#">projets de formation sur le développement durable des régions montagneuses</a> .
22. Le Conseil [...] <u>a encouragé</u> la FAO à continuer d'aider les membres à faire mieux connaître les difficultés, les problèmes et les possibilités qui existent dans les régions montagneuses et	X		La FAO a continué d'aider ses membres à sensibiliser aux défis et aux problèmes que posent les régions montagneuses ainsi qu'aux possibilités qu'elles offrent, en particulier dans le contexte des



à accroître les efforts mondiaux visant à les prendre en main; (paragraphe 41, alinéa e)			conventions de Rio. Les membres de la FAO bénéficient d'un appui à l'organisation de manifestations clés à la Conférence des parties, notamment: le Dialogue d'experts sur les montagnes et le changement climatique (qui se tiendra à la 60 <sup>e</sup> session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), la <a href="#">19<sup>e</sup> session du Forum des Nations Unies sur les forêts</a> , le <a href="#">Forum politique de haut niveau 2024</a> , la <a href="#">16<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique</a> , la <a href="#">Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2024</a> et la <a href="#">16<sup>e</sup> session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification</a> . En outre, la FAO (par l'intermédiaire du secrétariat du Partenariat de la montagne) continue d'appuyer le dialogue alliant science et politiques sur le développement durable des régions montagneuses en coordonnant les travaux du <a href="#">Comité consultatif sur la science et les connaissances</a> .
23. Le Conseil [...] a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'élaboration du plan relatif aux Cinq années d'action lors de futures sessions des organes directeurs de la FAO. (paragraphe 41, alinéa f)	X		Des informations actualisées sur les <a href="#">Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses</a> seront communiquées au Conseil à sa 176 <sup>e</sup> session.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
<b>Calendrier 2023-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales</b>			
24. Le Conseil a <u>demandé</u> que les bureaux régionaux organisent, dans un délai raisonnable, des séances d'information à l'intention de leurs membres au sujet des modalités, des arrangements et des dates provisoires des conférences régionales qui se tiendront en 2024 et ultérieurement. (paragraphe 44)	X		À partir de décembre 2023, les bureaux régionaux ont tenu plusieurs séances d'information, à l'intention des membres des groupes régionaux, sur les modalités, les arrangements, les dates et d'autres aspects de la préparation des conférences régionales de 2024.